

Procès-verbal

Présents :

Membres de types A, B et C :

AMGA (Représentée par BORLEE Frédérique et LANGELET Natacha),
AMG-TGV (Représentée par CHRISPEELS Thomas),
MMLT (Représentée par LIBOIS Jean-Louis et BARBASON Emmanuelle)
AGCRST (Représentée par ALAFAKIS Grégory),
GAF (Représentée par CATINUS Luc)
AGMM (Représentée par VOISIN Raymond),
Aiseau-Farciennes (Représentée par HENRIET Nicolas),
AGMS (Représentée par JACQUET Thibaut, CHARLIER Géraldine),
AGRH (Représentée par MASSELOS Gary),
AMGW (Représentée par HANCHARD Bruno),
AGCL (Représentée par ALLOT Charlotte et De ROECK Cédric)
AGBV (Représentée par AYOUB Damien),
AMGG (Représentée par VANDEN EYNDE Amélie),
AMGHAN (Représentée par BERGEZ Christophe et JACQUES Philippe),
AGDDL (Représentée par TOLLET Pierre et LEDOUX Jean-Marie),
AGTL (Représentée par BROISSON Clémentine)
GLOBP (Représentée par DEKUYPER Jean-Michel).

Membres de type D :

SSMG (Représentée par LEDOUX Jean-Marie , ROCHET Jean-Stephan),

Membres de type E : GERARD Yves (procuration à Catherine CLAUS), ROCHET Jean-François (donne procuration à Cédric De ROECK), JADOULLE Patrick, BAIVIER François, BETS Pierre (donne procuration à Thibaut JACQUET).

Invité(e)s : Dr(s) BARRACHO Carlo (GBCP), JACQUET Michel (AGMS), LECUT Emeline (AGTL), PIERARD Virginie (MMLT), CLAUS Catherine (MMLT)

Me BUGHIN Aline, CADO Marie-Lise



Accueil du Président :

Patrick Jadouille, président, ouvre l'AG. Il présente l'ordre du jour.

Point 1 : Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2023 :

Le PV du 23 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Medisplay : Un outil d'affichage dynamique en salles d'attente pour les médecins généralistes de Wallonie et de Bruxelles

Laurent Dutrieux, Chargé de communication pour « Santé Ardennes » et « MG Lux » présente l'outil d'affichage dynamique en salles d'attente pour les généralistes de Wallonie et de Bruxelles: « Medisplay ».

Cet outil est financé depuis 2022 par la Région wallonne.

Il s'agit d'un interface numérique de communication qui s'appuie sur une large bibliothèque de vidéos ou montages power point axés sur des sujets de prévention et dans lesquels l'utilisateur peut aussi intégrer ses propres messages pour les diffuser ensuite via un écran de télévision auprès des patients.

Il est gratuit pour les utilisateurs, simple d'utilisation. L'utilisateur gère cet outil de façon autonome et sélectionne ses diffusions dans la bibliothèque commune, alimentée par Medisplay. L'utilisateur peut aussi créer son propre contenu.

Quels sont ses objectifs :

- Economique et écologique (moins de papier, d'impression)
- Outil favorisant l'interaction entre patients et médecins (guide d'utilisation en consultation)
- Permet de diffuser ses informations personnelles facilement et rapidement (horaires, offres de soins, équipe, ...)
- Aide à la prévention santé (supports mis à disposition)

Actuellement :

- 80 cabinets inscrits partout en Wallonie et à Bruxelles (+ 2 par semaine)
- 144 utilisateurs
- 20 créateurs de contenu (+2 par mois)
- Guide d'utilisation en consultation
- Mode d'emploi et d'installation
- Nouvelles options et nouveaux développements programmés en 2024 (fond sonore, statistiques créateurs, espace documentation, ...)
- Subside RW 2024 : planification d'un coordinateur à temps-plein sur le projet

Certains membres de l'assemblée générale, utilisateurs de Medisplay donnent un écho positif de l'utilisation de cet outil !



Point 3 : Correction comptable du bilan 2022 et des comptes déposés à la BNB

Virginie Pierard, trésorière de la FAGC, sur base du travail comptable réalisé par Mr Mauro, comptable de la FAGC, propose à l'assemblée générale une rectification des comptes pour l'exercice 2022, possibilité laissée par le Code des sociétés et des associations (CSA) jusqu'au 31 décembre 2023.

En effet, le montant du subside à rembourser pour la « vaccination CoViD » a été sous-estimé : certaines informations financières n'étaient pas encore disponibles à la date de clôture.

Il est judicieux que cette correction concerne l'année 2022 car les subsides vaccination « couvrent » l'exercice 2021 et 2022. Et il n'est plus possible de modifier l'exercice 2021.

Si la correction n'est pas effectuée sur le bilan au 31/12/2022, il y aura alors influence notable sur le résultat du bilan au 31/12/2023. Or l'année 2023 est une année « quasi normale » car beaucoup moins impactée par les subsides liés à la vaccination.

Les comptes (après correction) pour l'exercice 2022 présentent dès lors un total du bilan qui s'élève à 3.282.077,79 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 244.750,04 €.

A l'unanimité, les membres de l'AG votent en faveur de cette correction des comptes de l'exercice 2022 et du bilan au 31/12/22, ainsi que pour le report de l'entièreté des bénéfices en réserve pour investissement comme cela avait été décidé lors de la précédente AG.

→ Mr Mauro rectifiera cela à la BNB .

Point 4 : Révision budgétaire 2023

Virginie Pierard, trésorière de l'ASBL présente les comptes 2023 révisés à la lumière des dépenses et recettes effectuées jusqu'au 31/08/2023.

Il s'agit de chiffres provisoires qui donnent une orientation sur l'évolution comptable de 2023.

*Pour la FAGC: les comptes sont en équilibre. Le bénéfice approximatif est de 29.000€

*Pour le RLM : un déficit d'environ 34.000€ est comptabilisé. La raison principale de ce déficit : les subsides reçus pour le projet ne suivent pas l'indexation des salaires.

*Les comptes de l'OSTA sont en équilibre. Le subside non utilisé doit être remboursé (environ 124.000 €).

L'assemblée générale questionne le maintien de tout le personnel RLM :

Les administrateurs de la FAGC informent que certaines mesures ont été prises afin de limiter le déficit. Les travaux de « Proxisanté » prévoient que le RLM soit un projet du nouvel « OLS » « Organisme Loco-régional de Santé », et ne serait donc plus sous la gouvernance de la FAGC mais dont la date n'est pas encore fixée (2025 ?).



Une seconde question est posée : quelles sont les raisons de cette différence de subsidiation entre les deux projets OST et RLM ?

La réponse qui est formulée est hypothétique : l'OST est un projet qui a été lancé lors de l'épidémie covid-19 et la priorité semble donnée à cette gestion sanitaire de lutte contre les épidémies, ce qui est la mission de ce projet.

Point 5 : Présentation d'une nouvelle cellule : « JMC- Les jeunes médecins carolos »

Thomas Chrispeels présente la nouvelle dynamique des jeunes médecins carolos :

Voici le contexte :

- Génération dynamique (installation de nouveaux assistants, ..)
- Contexte de discussions importantes (réforme de la garde avec les coopérations fonctionnelles – new deal pour la médecine générale,...)

Voici les objectifs :

- Favoriser les échanges entre jeunes généralistes carolos
- Renforcer les liens entre tous les médecins de la région de Charleroi au travers de moments conviviaux
- Porter la voix des plus jeunes dans les débats
- Organisation de moments de réflexion autour de sujets en phase avec leur génération

Point 6 : Présentation du projet de coopérative immobilière dans le cadre du projet de déménagement

Lors de la précédente Assemblée Générale, le projet d'acquisition d'un bâtiment partagé par les prestataires de première ligne avait été présenté.

A. Les missions :

- **Être propriétaire collectivement d'un bien immobilier** adapté au travail des associations représentatives des soins et services de santé de proximité de la zone de soins de la région de Charleroi en vue de renforcer leur collaboration et d'optimiser l'épanouissement de leurs travailleurs, afin de contribuer à maximaliser la qualité du service rendu à la population concernée,
- **Mettre à disposition des locaux** pour favoriser l'organisation de rencontres, de concertations, de formations des et entre professionnels concernés afin de stimuler la collaboration dans le cadre d'une gouvernance partagée,
- A terme, en fonction des besoins, **proposer une animation, des projets collaboratifs** entre les locataires.



B. Le projet immobilier commun veut promouvoir :

- **Des soins et services de santé de proximité** plus efficaces, plus accessibles, plus performants et mieux coordonnés.
- **Une meilleure collaboration** des associations représentatives qui travaillent en synergie via une optimisation de la communication entre les professionnels de soins de première ligne.
- **Des conditions de travail** optimales pour leurs travailleur(-ses) et les locataires

Le groupe de travail est accompagné par **Propage-s**, agence conseil en économie sociale régie par un décret du gouvernement Wallon et financée par celui-ci, dans le but de créer une coopérative immobilière.

Propage-s :

- *Est composée d'une équipe professionnelle et pluridisciplinaire.
- *Apporte un soutien en gestion de projet, en administration, en droit et fiscalité et en matières économiques.
- *Aide à développer des projets de façon transversale : de l'idée à la mise en œuvre.
- * Propose une aide à la gestion de projet, des formations juridiques, économiques et un soutien d'experts en fonction des besoins.

C. Les étapes projetées :

1. Montage financier-début 2024 (avec expert financier Propage-s).
2. Projection par bureau d'architecte du montant du projet immobilier-2023 (voir plus loin).
3. Rédaction des statuts et existence légale de la coopérative-2024.
4. Lieux- plans à définir (Début des travaux souhaité dans les 2 ans).
5. Déménagement souhaité en 2027.

→Nécessité d'engagement d'un chef de projet !!!

D. Surfaces nécessaires pour le projet :

- Terrain de minimum 60 ares - permet 40 à 50 places de parking.
- Bâtiment de 2300 à 2500 m².
- Relativement central par rapport à la zone de soins.
- Facilement accessible par la route et les transports en commun.

Budget estimé :

2.500 m² x 2.500 € HTVA = 6.250.000 € + prix d'achat du terrain/bâtiment



Point 7 : Modification du règlement interne des gardes (RIG) (vote)

Les modifications proposées par le Service de Garde de Médecine Générale pour son règlement interne des gardes des gardes de la FAGC ont été mises au vote de l'AG de la FAGC.

Le nouveau RIG a été approuvé par la majorité de l'assemblée générale (2 abstentions), moyennant la modification de l'article 16, remplacée par le texte suivant :

« Pour les consoeurs enceintes et en post accouchement, une période de 6 mois d'exemption des gardes peut être octroyée à leur demande. Cette période se répartit en 3 mois avant la date présumée de l'accouchement et 3 mois en post accouchement.

Les cas justifiant d'autres exemptions en dehors de cette période relèvent d'un certificat médical.

Dans le cas d'une grossesse qui survient lorsque les gardes ont été attribuées, la consœur enceinte doit tout mettre en œuvre pour tenter de trouver un remplaçant pour ses gardes.

Il reviendra à l'association locale de mettre en place des aménagements dans le rôle de garde de façon à ce que cette exemption puisse être effective ».

Point 8 : Perspectives de fin de mandat des administrateurs en juin 2024 : quelle relève ?

Le mandat de la plupart des actuels administrateurs de la FAGC viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale.

L'information est transmise aux membres afin que toute personne intéressée pour une candidature au prochain mandat puisse se manifester.

Point 9 : Divers

Le 23 novembre 2024, la prochaine matinée scientifique/soirée FAGC sera organisée. Il est demandé aux responsables d'association de questionner leurs membres sur la place du sponsoring dans cette grande journée.

En effet, certains échos des firmes présentes n'étaient pas très positifs : ils déploreraient le manque d'intérêt à leur égard.

Patrick Jadouille
Président

BUGHIN Aline
Permanent FAGC